

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonce à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Feu M. l'abbé Gustave Bourassa, curé de Saint-Louis-de-France. — V Le cinquantenaire de l'Immaculée Conception. — VI Chant et musique d'église. — VII Le Trentain grégorien. — VIII Société d'une messe. — IX Union Saint-Jean. — X Apostolat de la Prière.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 11 décembre

Quatre-temps, antennes des O., neuvaine de Noël (1) et, dans le diocèse de Montréal, collecte du Denier de St-Pierre.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 18 décembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Constant, de Sainte-Lucie et de Saint-Eusèbe.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Thomas (Lefavre)

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Thomas (Pierreville).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Lazare.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité *anticipée* du titulaire de Saint-Thomas.

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner 10 000 jours d'indulgences à chaque exercice, 20 une indulgence plénière en se confessant, communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (16 déc. au 1 janvier).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 17 novembre 1904.

LES élections de ballottage qui viennent d'avoir lieu en Italie ont donné une forte majorité au gouvernement. Il a réussi à faire échouer les socialistes dans les grands centres ; par contre, ils se sont étendus dans les campagnes—et c'est là le point noir. En tout cas, il y a eu une sorte de réveil de conservatorisme monarchique, c'est indéniable. L'opposition est plus faible dans la nouvelle Chambre, et elle perd un certain nombre de ses porte-paroles les plus écoutés.

— Mais ce qui caractérise ces élections, c'est que pour la première fois les catholiques ont voté. Ils ont eu leurs candidats comme à Milan, ou ont soutenu des candidats modérés qui donnaient des gages à la religion. C'est ce qui s'est produit à Rome, quand on les a vus soutenir M. Santni et M. Giovagnoli. Il y a donc eu une détente dans l'application du *non expedit*. Rien n'a été retiré, mais le Souverain-Pontife avait autorisé les évêques, suivant les circonstances des temps et des lieux, à appuyer les candidats monarchiques, à condition qu'ils fissent des promesses aux catholiques et fussent en opposition avec des candidats radicaux ou socialistes. Il y avait en effet un intérêt à ce que ces derniers ne prissent point la main et que l'Italie ne les vît point au pouvoir, car ce serait la fin de la religion catholique dans ce pays. L'axiome « *salus animarum suprema lex* » trouvait ici son application ; et, comme les circonstances variaient de collège à collège, le pape laissait les évêques libres de les apprécier suivant les deux principes ci-dessus, et de donner à leurs ouailles une règle de conduite.

— Quand il s'agissait d'appuyer des candidats conservateurs monarchistes en opposition avec les candidats socialistes, il n'y avait

à leur demander autre chose que de ne pas voter des lois hostiles à l'Église et principalement la loi du divorce. Mais quand il s'agissait d'un candidat nettement catholique et se portant comme tel, il y avait alors conflit entre sa qualité de catholique et celle d'italien. La question du pouvoir temporel devenait brûlante. Ménager le Vatican et le Quirinal, plaire à l'un sans déplaire à l'autre, protester envers l'un d'un dévouement qui ne devait point mettre d'obstacle au dévouement identique et plus sacré que l'on doit à l'autre, tout cela était un problème difficile à résoudre. Voici comme l'a résolu M. Cameroni, qui était en lutte avec un franc-maçon, M. Engel, à Treviglio, et qui ayant quatre cents voix de majorité a vu proclamer son concurrent : on avait annulé les résultats des sections qui lui avaient donné le plus grand nombre de votes. Il disait dans son discours programme : « le serment que je devrai prêter à la Chambre, si vos votes m'en ouvrent les portes, sera un serment sincère, sans réserves mentales, de fidélité aux institutions qui nous gouvernent. D'autre part, en face du désaccord qui existe actuellement entre l'Église et l'Etat, désaccord qui ne devra jamais se résoudre avec dommage pour la patrie et ne pourra point cesser par suite de délibérations ou intrigues parlementaires, mais seulement par l'impulsion spontanée et ardente du peuple conscient ; devant ce désaccord, je m'engage à seconder et cultiver toute noble initiative de conciliation, convaincu, comme je le suis fermement, que seulement dans la pacification religieuse se trouvera *l'ubi consistam*, le point de départ pour le bien de la nouvelle Italie ». Cette profession de foi était à citer : elle montre les ressources de l'esprit italien, et est une preuve de la grande influence de la *combinazione*.

— Il va donc y avoir un parti catholique italien qui se composera officiellement de deux députés, mais qui aura derrière lui un certain nombre d'individus élus avec les votes des catholiques, et qui par conséquent doivent sur certaines questions marcher avec eux. Que fera ce nouveau groupe ? quelle sera son influence ? C'est ce qu'on ne

peut savoir ; mais, si on en juge d'après les attaques qu'il reçoit chaque jour, elle devra être considérable. Jusqu'ici les Italiens avaient été les maîtres de leurs élections ; ils faisaient ce tripotage en famille ; et les luttes n'étaient qu'entre constitutionnels et non-constitutionnels, ou mieux, disons le mot, entre les monarchistes et les républicains. Maintenant que le *non expedit* a été profondément modifié, et qu'il est à prévoir que dans les élections qui suivront il sera de plus en plus mis de côté, l'introduction des catholiques dans les comices électoraux trouble profondément la presse socialiste et républicaine qui voit se dresser contre elle un nouvel ennemi, et la presse monarchiste pour qui le culte de la maison de Savoie devait remplacer toutes les religions. Désormais les monarchistes conservateurs seront serrés entre les socialistes d'une part et les catholiques de l'autre, situation fâcheuse qui leur promet de nombreux échecs à l'avenir.

— Jusqu'ici les catholiques n'avaient rien fait ; maintenant que de nouveaux horizons s'ouvrent devant eux, ils vont se mettre à l'ouvrage. Il faut pour être électeur politique en Italie, savoir lire et écrire, avoir un certificat d'études primaires ou avoir fait son service militaire. Il s'est formé un comité à Rome pour dresser des statistiques rigoureuses de tous les catholiques pouvant voter ; les résultats auxquels serait arrivé ce bureau, donnerait la certitude d'avoir 200 ou 210 députés catholiques. Ce n'est malheureusement pas la majorité ; et il est à prévoir que, comme en France, les autres partis formeront le *bloc*. Les socialistes, monarchistes et républicains s'uniront contre les catholiques et feront la concentration absolue. Ce sont les projets humains que l'on développe déjà. Attendons ce que l'avenir nous donnera. D'autant plus que tout cela ressemble bien un peu à la fable de *Perette et du Pot au lait*. Et à l'heure d'aujourd'hui il n'y a encore officiellement que deux catholiques à la Chambre.

C'est peu ; mais, sous un autre rapport, c'est gros de conséquences.

DON ALESSANDRO.

FEU M. L'ABBE GUSTAVE BOURASSA

Curé de Saint-Louis-de-France



L'abbé Gustave Bourassa est mort dimanche, le 20 novembre. Curé de Saint-Louis-de-France, doyen de la Faculté des Arts et ex-secrétaire général de l'Université Laval à Montréal, membre de la Société Royale et d'autres sociétés savantes, licencié en lettres, docteur en droit canonique, le défunt était universellement connu. Il était universellement estimé. Nul, en effet, n'avait pu rencontrer une fois dans sa vie cet homme sympathique, sans avoir été aussitôt conquis par la distinction de ses manières, l'étendue de son érudition, la bonté de son cœur. Au moment de jeter un rapide coup d'œil sur sa vie, il est permis de se demander ce qu'il faut le plus admirer en lui, du gentilhomme accompli, du savant disert, ou du prêtre. Sa mort n'est pas seulement un deuil pour le clergé, dont il fut un des membres les meilleurs ; elle est une perte pour le pays tout entier, qui voit s'éteindre une brillante figure.

L'abbé Bourassa avait quarante-quatre ans. Né au manoir de Montebello le 15 juin 1860, il était le deuxième enfant de M. Napoléon Bourassa, architecte et littérateur distingué, et d'Azélie Papineau. Sa mère, qu'il connut peu — il avait huit ans lorsqu'elle mourut — lui avait donné un peu du sang ardent qui coulait en ses veines ; de son père, il tenait l'amour de l'art, le sens du beau et du vrai.

Son enfance s'est passée à Montréal. Après quelques études élémentaires de français à l'école du Plateau, son père le plaça au petit-séminaire de Montréal. L'homme qu'il fut toujours se révéla dans l'adolescent. En lui, les Messieurs de Saint-Sulpice trouvèrent un élève de premier ordre, qu'une féconde imagination, une rare mémoire, un jugement juste classèrent immédiatement au-dessus de

l'ordinaire. Aussi tenace et personnel dans ses idées, que discret dans la défense qu'il devait en produire, il s'était créé une autorité exceptionnelle sur ses condisciples. C'était l'élève épris de savoir, préférant le livre au jeu, le silence de la salle d'étude au tumulte des cours ; un de ceux que les camarades décoorent, dès leur seconde, du surnom plutôt flatteur de « philosophe ». Lui-même le répétait mainte fois : « Je vis plus par l'intelligence que par le cœur ».

Il est facile de comprendre que son tempérament d'artiste se complaisait d'avantage dans les études littéraires. Il y trouvait aussi, à l'exemple paternel, plus de succès. On a l'habitude au collège de Montréal de conserver, dans un cahier d'honneur, les compositions les plus remarquables des élèves de cette institution. Fort peu sont trouvées dignes d'y figurer. Pourtant si l'on feuilletait ces pages, on pourrait retrouver, à trente ans d'intervalle, deux devoirs consécutifs, signés *Bourassa*, le fils à la suite du père. Il n'est pas de plus bel éloge à la mémoire du rhétoricien.

Sa première année de philosophie faite à l'Université de Québec, le jeune homme revint au séminaire de Montréal. L'époque était venue pour lui de se choisir un état de vie. Il se prépara à cette élection, inquiétante pour tout esprit pondéré, dans le silence d'une retraite, seul avec son âme et Dieu. La décision ne fut point immédiate. Comme autrefois Lécordaire, il oscilla devant la voie définitive. L'abbé Bourassa fit quelques mois de noviciat à la maison des RR. PP. Jésuites au Sault-au-Récollet. Il revêtit l'habit des fils de Loyola ; mais ne trouvant pas, sans doute, dans le sévère règlement de la Compagnie et la longue attente que ses membres doivent subir avant le sacerdoce, une pleine satisfaction au besoin de se répandre dont son âme était pressée, il prit la résolution de se consacrer à Dieu dans le clergé séculier.

En 1880, on le trouve au grand-séminaire, étudiant la théologie. Ses professeurs se rappellent encore qu'il s'appliquait plus à acquérir une science pratique qu'à préparer de brillants examens. Il avait compris que de nos jours ce qu'il faut donner au peuple, avide

de la parole de Dieu, ce ne sont pas des hypothèses si bien déduites soient-elles, mais des vérités solides. Ces vérités, il en ornait son intelligence. Aimant la discussion sans en abuser, il s'y faisait remarquer par son penchant pour les données contemporaines ; mais savait tempérer cet attrait dangereux pour un caractère libre d'allures comme le sien, par un travail constant et éclairé d'une foi vive. D'ailleurs, il se préparait dans les exercices d'une piété exemplaire, faite d'humilité et de mortification, aux pouvoirs sacrés qu'on devait bientôt lui conférer.

Le jeune lévite reçut le sacrement de l'ordre des mains de Mgr Fabre, le 10 août 1884, dans cette petite église de Notre-Dame de Lourdes, si remplie pour son âme de chers et récents souvenirs. Ordonné devant la Vierge, il lui consacrait son cœur, lui jurait une fidélité que sa vie ne démentira point. Toujours on le verra porter à Marie un respect profond, défendre son nom en toute occasion, et, jusqu'à son dernier soupir, rouler entre ses mains les grains du rosaire.

Immédiatement après l'ordination, l'abbé Bourassa partait pour l'Europe où l'appelaient ses talents. Trois ans d'études supplémentaires au collège romain lui donnèrent le titre de docteur en droit canonique. Il fut, à son retour, nommé secrétaire de l'Université Laval ; puis, de 1889 à 1894, vicaire à la paroisse de Saint-Joseph. Ces cinq années il aimait à s'en souvenir, furent bonnes à son âme et fructueuses en mérites. « C'est là, disait-il peu avant sa mort, dans la pratique du ministère paroissial, au milieu d'un quartier populaire, en contact quotidien avec les humbles, que j'ai appris à les connaître. Ce fut pour moi la révélation de l'indigence ». Les pauvres aussi apprirent à le connaître. Pour plus d'un il fut alors le bon Samaritain qui encourage et console, ouvrant avec une égale facilité aux uns sa bourse, aux autres son cœur. Certes, dans le brillant abbé, personne n'aurait soupçonné l'homme charitable à l'excès, qui s'asseyait, à l'exemple de saint Vincent de Paul, sur des chaises si sordides pour causer des heures durant avec les miséreux. Mais parmi les gens

qui sanglotaient devant son cercueil au jour des funérailles, un œil attentif eut remarqué certains visages flétris, s'implorant venues de loin apporter le dernier hommage au bienfaiteur perdu. Ah ! ceux-là ne l'oublieront pas que, depuis son vicariat à Saint-Joseph, il avait soutenus, soldant en temps opportun le loyer en retard, ou remplaçant de son aumône discrète et cachée — la meilleure entre toutes ! — la paye de semaine. Combien de malheureux a-t-il ainsi secourus ?... Seul Dieu qui a dit qu'un verre d'eau donné en son nom ne reste pas sans récompense, pourrait répondre.

En 1894 il devenait sous-principal de l'École Normale Jacques-Cartier. Il retournait l'année suivante à Paris parfaire ses études de littérature, et était de nouveau nommé secrétaire de l'Université Laval, poste qu'il occupa pendant huit ans. Ce fut là, surtout, que le public montréalais l'apprécia. Par ses nombreuses relations, la facilité de sa parole, son amour de la discipline, son désir du progrès, il n'a pas peu contribué à rehausser le prestige de l'Université. A cet établissement d'éducation supérieure, il avait voué un dévouement sans bornes et toutes les forces de son intelligence. Chacun de ses rapports annuels est un document précieux.

Professeurs et étudiants n'eurent jamais qu'à se louer de l'avoir parmi eux. Causeur éblouissant, il savait entretenir avec les premiers les rapports intellectuels les plus agréables ; les élèves trouvaient moins en lui un supérieur qu'un ami, un Mentor prodigue des conseils de son expérience. Aussi lorsqu'au mois d'avril dernier Mgr l'archevêque de Montréal nomma le secrétaire de l'Université au poste important de curé de Saint-Louis-de-France, si l'on applaudit de grand cœur à ce choix judicieux, ce ne fut pas sans un vif regret qu'on le vit quitter ses précédentes fonctions.

Entre temps, l'abbé Bourassa avait utilisé les loisirs que son secrétariat lui laissait, à publier le recueil de ses conférences et discours. Son volume, chacun le sait, n'est pas banal. Finesse d'esprit, élégance de style, élévation de pensée, c'est l'œuvre d'un lettré, d'un patriote convaincu, unissant à un tempérament naturellement com-

batif la modération d'une âme droite ; c'est surtout l'œuvre d'un prêtre : chacune de ses pages parle bien haut en faveur de la religion et de la foi.

Car, prêtre, et dans le sens le plus complet du mot, l'abbé Bourassa le fut avant tout. Les paroissiens de Saint-Louis eurent l'occasion de le constater durant le temps, pourtant si bref, qu'il fut à leur tête. Tout son tact d'homme bien-né, son élégance aristocratique, et jusqu'à cette apparente froideur, dont son sourire légèrement ironique s'enveloppait pour abriter une sensibilité exquise et des émotions intenses, n'étaient que les moyens ordinaires employés par son cœur d'apôtre pour faire le bien. Certes, il est permis d'admirer sa largeur de vue, largeur qui le portait à temporiser toujours dans les mille et un petits conflits des rapports socio-religieux ; à ne point rejeter en-dehors du cercle de son amitié les âmes qu'une différence de croyance sépare de notre religion ; à écouter, sans s'offusquer trop, les saillies de certains sceptiques ; — puisque cette manière d'agir cachait toujours le secret désir de ramener les âmes aux pratiques religieuses, et lui permettait d'avoir, dans les milieux les moins bien disposés, une grande et salutaire influence.

Mais il convient d'estimer davantage ses vertus sacerdotales d'ordre privé, plus inconnues, et pour cause : son humilité — qu'il appelait l'horreur de l'étalage — les ayant toujours cachées avec un soin jaloux. Les témoins intimes de sa vie savent de quelle piété et de quel esprit de foi son âme était pleine. Piété vraie, exemple de ses confrères en retraite pastorale ; piété confiante, qui le poussait à accomplir de dévotieux pèlerinages, à aller, par exemple, s'agenouiller, chaque soir, dans la crypte de son église, au tombeau de M. l'abbé LaRocque, son regretté prédécesseur, pour lui demander, nous a-t-il dit souvent, aide et soutien dans l'administration de la charge pastorale. Foi ardente : — « J'ai la foi d'un charbonnier ! » disait-il encore — qui lui faisait remplir chacune des fonctions de son sacerdoce avec une dignité incomparable. Le voir célébrer les saints mystères était d'une haute édification. C'est cet esprit de foi, si

consolant à l'âme, qui lui a fait préférer comme distraction, dans le cours de sa dernière maladie, à la lecture d'ouvrages littéraires plus légers qu'il aurait pourtant goûtés avec tant de charme, des vies de saints : sainte Clotilde, saint François de Sales, ou des ouvrages de mystique, comme le *Jésus intime*, de l'abbé Sauvé.

C'était aussi un enthousiaste. Il se confiait à la Providence, sans réserve. Il multipliait ses œuvres. Non content d'avoir souvent aidé des lumières du confesseur et dirigé une foule d'âmes consacrées à Dieu, il avait lui-même voulu fonder, en ces dernières années, une communauté de femmes, destinées à former des religieuses missionnaires : œuvre inconnue au Canada. Il se réjouissait de voir croître avec rapidité ce petit grain de sénevé, semé par lui et que sa nouvelle position de curé lui permettait de protéger mieux encore, quand la mort l'a frappé.

Nous ne connaissons pas les desseins de Dieu : qui peut les scruter ?... C'est au moment où parvenu à un poste éminent, ce prêtre de haute valeur pouvait agir, non plus en second, mais par lui-même, et donner ainsi la pleine mesure de son talent, que le Maître l'appelle. Sans doute, le bon et fidèle serviteur avait rempli une longue carrière en de brèves années et mérité déjà la récompense promise.

Il est tombé sur la brèche. Le 17 octobre dernier, sur les 5 heures de l'après-midi, étant monté en compagnie d'ouvriers sur le buffet de l'orgue de son église, pour examiner *de visu* le mauvais fonctionnement d'un tuyau, il trébucha dans l'échelle en descendant et tomba, tête première, d'une hauteur de douze pieds. Dans sa chute il s'était déchiré considérablement le cuir chevelu et contusionné les jambes. Les blessures cependant ne présentaient aucune gravité et tout faisait prévoir un prompt rétablissement. Confiant dans sa vigueur physique, le blessé n'observa peut-être pas, avec la précision désirable, les recommandations que la prudence médicale lui dictait. Un rhumatisme traumatique suivit. Le dévouement de ses médecins semblait avoir aussi conjuré ce mal, et le patient paraissait presque entièrement rétabli, quand, dans la nuit du dimanche, 20 novembre, au lundi, une

nouvelle attaque, aussi brusque qu'imprévue, détermina une angine de cœur. Malgré les atroces souffrances qu'il subissait durant le quart-d'heure qu'elle dura, le mourant ne perdit pas un instant conscience. Au vicaire qui lui administrait l'extrême-onction, il recommanda de se hâter, de passer aux onctions, croyant ne pas avoir le temps de tout recevoir. Comme on l'encourageait à bien mourir : " Mon cœur est à Dieu ", répondit-il. Tout le personnel du presbytère, la religieuse garde-malade et les médecins récitèrent les prières des agonisants. Il expira à 11.05 heures.

Les obsèques eurent lieu le vendredi suivant. La veille, au milieu d'une affluence considérable de gens, parmi lesquels on remarquait, en corps les étudiants de Laval et les élèves du collège de Montréal, s'était faite la translation des restes à l'église, où le corps demeura exposé toute la nuit. Un nombreux clergé y avait récité l'office des morts.

Mgr Racicot célébra le service funèbre. En quelques paroles émues, il rappela aux paroissiens de Saint-Louis-de-France, cruellement éprouvés par des deuils si rapprochés, les vertus du bon curé qu'ils venaient de perdre, les grands projets rêvés par le défunt pour leur avancement spirituel et demanda pour son âme, brusquement livrée à la justice divine, la reconnaissance de leurs prières.

Après l'absoute, que présida Mgr Emard, évêque de Valleyfield, l'inhumation fut faite par Mgr Archambeault, évêque de Joliette, dans la crypte de la cathédrale.

C'est là, près de l'archevêque qui l'ordonna et de ses confrères dans les ordres, que l'abbé disparu dort, dans le calme du tombeau et l'espoir de la bienheureuse résurrection, son dernier sommeil. Il lui sera léger : le Christ n'effaçant pas du livre de vie le nom de ceux qui n'ont pas rougi de lui devant les hommes.

Puisse ces quelques mots d'éloges déposés sur sa tombe — humbles violettes, fleurs qu'il aimait — combler dans l'âme de ceux qui l'ont connu le vide que son départ a causé. — *R. I. P.*

JOSEPH-MARIE MELANÇON, ptre.

Saint-Louis-de-France.

LE CINQUANTAIRE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Ly a cinquante ans, Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, proclamait le dogme de l'Immaculée Conception. Cette année, Pie X et toute l'Église catholique célèbrent le jubilé de cette événement mémorable. Mgr l'archevêque de Montréal, avant de partir pour Rome, où il assiste maintenant aux fêtes jubilaires, comme Mgr Bourget assistait aux fêtes de la proclamation, a demandé à tous les fidèles du diocèse de prendre une part active aux démonstrations qui vont marquer dans l'univers entier ce triomphal anniversaire.

La voix du premier pasteur a été écoutée. Partout, nous avons eu des neuvaines et des triduumms préparatoires à la fête de l'Immaculée Conception. Prières et hommages de vénération et d'amour sont montés vers la Très Sainte Vierge, conçue sans péché.

Pour le jour même du 8 décembre, il faut quelque chose de plus. Monseigneur nous a invités à manifester notre culte envers Marie par une illumination générale de nos demeures, de nos institutions catholiques, de nos églises et de nos chapelles.

Espérons que tous vont répondre à cette invitation, et qu'un magnifique embrasement jettera, le soir de l'Immaculée Conception, des lueurs de joie et de piété filiale sur la métropole canadienne, consacrée dès les premiers jours de la colonie à la Reine du ciel et de la terre, l'auguste Mère de Dieu.

Cette démonstration attestera que notre foi est restée celle de nos ancêtres, et que nous ne sommes pas des fils dégénérés.

Elle attirera, en outre, sur nous les faveurs de celle qui est la dispensatrice de tous les dons célestes.

CHANT ET MUSIQUE D'ÉGLISE

(De la *Semaine* de Montpellier.)

I. En quel sens et dans quelles limites les instructions pontificales ont-elles interdit le chant des femmes à l'église ?

D'abord, l'article 13 du *Motu proprio* ne prohibe nullement les chœurs de femmes et de jeunes filles qui chantent des cantiques pour les réunions du Mois de Marie, ou dans les séances des catéchismes de persévérance, ou en d'autres circonstances qui ne rentrent pas dans la catégorie des offices liturgiques.

Ce même article ne défend pas de faire exécuter les chants liturgiques de la grand'messe par des chanteuses, pourvu que celles-ci soient placées non dans le chœur et au lutrin, mais soit dans l'Église, autour d'un harmonifum, soit à la tribune du grand orgue.

L'idéal des offices de l'église serait que tout le peuple chrétien chantât les louanges de Dieu. On peut très légitimement soutenir que, dans le cas dont il s'agit, ces chanteuses sont comme les déléguées de l'assemblée des fidèles.

Néanmoins, il demeure toujours très désirable que MM. les curés cherchent à former des jeunes gens et des hommes de bonne volonté, capables de chanter le plain-chant et de chanter dans leur intégrité les offices liturgiques.

Il peut n'être pas inutile de rappeler ici que dans les églises où le grand orgue alterne par des morceaux de musique avec les chœurs pour le *Gloria* ou le *Magnificat*, cette alternance est rigoureusement interdite pour le *Credo*, qui doit être chanté d'un bout à l'autre, l'orgue ne pouvant intervenir qu'à titre d'accompagnement.

Ce qui est expressément interdit par le Saint-Père, c'est l'exécution des messes, soit en plain-chant, soit en musique, par des chœurs mixtes de chanteurs et de chanteuses, celles-ci étant chargées des parties *soprani*, lesquelles « doivent être fournies par des voix d'enfants, suivant le très ancien usage de l'Église. » (*Motu proprio*, numéro 13.)

II. L'article 13 du *Motu proprio* exclut le *solo* de l'office liturgique solennel.

Il ne s'agit pas ici du chantre qui exécute seul un morceau composé pour un chœur (comme par exemple dans le cas où deux chœurs alterneraient pour chanter chacun à leur tour les *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*).

Il ne s'agit pas non plus ici des *solis* qui entrent dans la composition des œuvres polyphoniques, à la condition toutefois que ces *solis* ne soient pas exécutés par des voix de femmes.

Il s'agit donc, dans cet article, des morceaux composés spécialement pour solistes.

Par office solennel *liturgique*, il faut entendre la grand'messe, les vêpres, les saluts du Très Saint-Sacrement.

III. Sont également rigoureusement défendus par l'article 7 les cantiques en langue vulgaire pendant la célébration des offices liturgiques solennels.

Il résulte de là : 1o. que ces cantiques peuvent être chantés pendant les messes basses ; 2o. que dans les paroisses où l'on a l'habitude de célébrer une grand'messe pour la première communion, on ne doit pas faire chanter aux enfants de cantiques en langue vulgaire.

Si la communion doit avoir une certaine durée, ou bien il faut faire chanter aux enfants quelques-uns des psaumes, des motets au Saint-Sacrement avec lesquels ils sont familiers et qu'ils peuvent trouver aisément dans leurs paroisses ; ou bien, si cela ne se peut, renoncer à chanter une grand'messe.

IV. L'acte pontifical interdit « aux fanfares de jouer dans l'église » sauf en certaines circonstances extraordinaires, et avec l'approbation de l'évêque. Dans ce cas, toutefois, on aura soin de recommander aux chefs de ces fanfares de s'abstenir des « pas redoublés », des morceaux empruntés aux opéras, et de toute musique à caractère sautillant. On leur conseillera de prendre dans leurs répertoires des morceaux d'un ton et d'un rythme graves et religieux, comme des *Andantes*.

LE TRENTAIN GREGORIEN

C'EST à saint Grégoire le Grand lui-même, qui gouverna l'Église de 590 à 604, que remonte l'institution de trente messes consécutives dites "grégoriennes", pour la délivrance d'une âme du purgatoire. Et le saint nous raconte, dans un passage de ses *Dialogues*, un exemple de la singulière efficacité de cette pieuse pratique.

Bien des siècles se sont écoulés depuis. Le fait des trente messes n'a pas été oublié ; et, avec des alternatives que les circonstances de temps et de lieux expliquent suffisamment, la confiance est restée fidèle aux messes grégoriennes.

Les trente messes doivent être dites trente jours de suite, sans autre interruption que celle exigée par la liturgie aux trois derniers jours de la semaine sainte. Elles peuvent être dites par un ou plusieurs prêtres, à n'importe quel autel. Il est conforme à l'esprit de l'Église que les messes soient de *Requiem* quand les règles le permettent.

Ces trente messes doivent être appliquées à une seule âme. Elles ne peuvent être dites pour un vivant.

Cette pratique, établie par un pape, a toujours eu l'approbation de l'Église. Elle a été sanctionnée par un rescript de Léon XIII, en date du 15 mars 1884.

La Sacrée Congrégation des Indulgences, après avoir mûrement étudié la question, a déclaré "pieuse, approuvée et fondée en raison, la confiance des fidèles concernant la célébration des trente messes dites grégoriennes, comme spécialement efficaces, en vertu du bon plaisir et de l'acceptation de la divine miséricorde, pour délivrer une âme du purgatoire".

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 1er décembre 1904.

M. l'abbé Thomas Bérard, décédé aujourd'hui à Belœil, était membre de la Société d'une Messe.

PH. PERRIER, ptre.
Chancelier, *pro tempore*.

UNION SAINT-JEAN

Montréal, 1er décembre 1904.

M. l'abbé Thomas Bérard, décédé aujourd'hui à Belœil, était membre de la Section d'une Messe de l'Union Saint-Jean.

G. DAUTH, ptre, ch.
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

Apostolat de la Prière

Intention générale pour le mois de décembre 1904

Approuvée et bénie par Pie X

L'Action catholique

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que les catholiques, sans négliger la prière, agissent vaillamment pour défendre et propager leur foi.

Résolution apostolique : Prendre une part active aux œuvres qui sont à notre portée.
